

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11/04/2024**

= := := :=

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents : 16

Votants : 23

Convocation du 29/03/2024

Affichage le 29/03/2024

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le Jeudi 11 Avril 2024, à 18 H

Le Conseil Municipal de la Commune de RUE (Somme), s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sur convocation et sous la présidence du maire.

Présents :

THUEUX Jacky – Maire

PORQUET Joël, HAREUX Dany, PETAIN Philippe, DELARUE Dominique, DUFRENOY Christophe – Adjoints

MAGNIER Annita, LEPAYSAN Joanny, CAROUGE Gisèle, SCHULER Angéline, BEAUVISAGE Emmanuel, GRAVELINE Daniel, LECOUTRE Gilles, HOCQUINGHEM Marie-Christine, DARAS Dominique, BOULONGNE Agnès - Conseillers Municipaux

Représentés par procuration : PROVILLE Nathalie par CAROUGE Gisèle, MANIER Yves par DUFRENOY Christophe, LENNE Martine par HAREUX Dany, LEDOUX Katia par THUEUX Jacky, RENARD Richard par DARAS Dominique, GOUESBIER Odile par HOCQUINGHEM Marie-Christine, RAEPSAET Dominique par DELARUE Dominique.

Absent excusé : -

Absent : -

Secrétaire de séance : SCHULER Angéline

Objet : Note de présentation brève et synthétique – Budget primitif Commune 2024 – DL2924

MAIRIE DE RUE

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2024 – DL2924

Note de présentation brève et synthétique

Conseil municipal du 11 avril 2024

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une note synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointes au budget.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget 2024 pour la Commune. Elle est disponible sur le site internet de la collectivité (www.villederue.fr).

Le budget principal 2024 de la Commune s'élève à 6 305 620 €, répartis à raison de 3 927 000 € en section de fonctionnement et 2 378 620 € en section d'investissement.

1. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 3 927 000 €. Elle est caractérisée par la volonté de maintien du niveau et de la qualité des services rendus à la population ainsi que par la maîtrise de la dépense publique dans un contexte de décélération de l'inflation.

1.1. Dépenses de fonctionnement par chapitre :

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Evolution BP24 / BP23
011 – Charges à caractère général	1 752 750 €	1 730 286 €	-1 %
012 – Charges de personnel	1 528 850 €	1 577 000 €	+3 %
014 – Atténuations de produits	500 €	5 500 €	+1 000 %
65 – Autres charges de gestion courante	299 182 €	364 268 €	+22 %
66 – Charges financières	45 357 €	39 830 €	-12 %
67 – Charges exceptionnelles	5 000 €	10 000 €	+100 %
68 – Dotations aux provisions	100 669 €	100 816 €	0 %
022 – Dépenses imprévues	92 099 €	/	/
Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 732 308 €	3 827 700 €	+3 %
042 – Opérations d'ordre transfert entre sections	53 979 €	99 300 €	+ 77 %
TOTAL	3 878 386 €	3 927 000 €	+1 %

Les charges à caractère général (Chapitre 011), regroupant l'ensemble des dépenses courantes de la Ville nécessaires au fonctionnement des services. Ces dépenses sont stables (- 1 %). L'augmentation du coût des fluides à l'article 60612 a été anticipée.

Les charges de personnel (Chapitre 012) sont estimées à 1 577 000 € soit 3 % de plus que pour 2023. Cette hausse s'explique par l'impact des mesures nationales prises en vue de la revalorisation de la rémunération des agents publics et par l'évolution des carrières (Effet G.V.T. : Glissement Vieillesse Technicité).

Le chapitre 014 « Atténuations de produits » anticipe les possibles dégrèvements (taxes foncières...).

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », évaluée à 364 268 € augmente de 22 % par rapport à l'exercice précédent. Il comprend les indemnités des élus, les contributions obligatoires, la subvention de fonctionnement allouée au budget du CCAS, la contribution au SDIS, les subventions aux associations ainsi qu'une provision concernant la possible rétrocession de la contribution voirie à l'EPCI.

Les charges financières (Chapitre 66) diminuent de 12 % (baisse des intérêts réglés à échéance).

La provision pour charges exceptionnelles (Chapitre 67) est augmentée par rapport à 2023.

Les dotations aux provisions (Chapitre 68) pour les contentieux en cours et créances à risque sont stables à hauteur de 100 816 €.

Les dotations aux amortissements augmentent de 77 % par rapport à 2023 pour passer à 99 300 €. Hausse consécutive à de nouveaux amortissements.

1.2. Recettes de fonctionnement par chapitre :

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Evolution BP24 / BP23
013 – Atténuation de charges	63 770 €	78 500 €	+23 %
70 – Produits des services	206 100 €	204 754 €	-1 %
73 – Impôts et taxes	221 670 €	203 673 €	-8 %
731 – Fiscalité locale	1 475 500 €	1 515 000 €	+ 3 %
74 – Dotations et participations	1 150 744 €	1 081 768 €	-6 %
75 – Autres produits de gestion courante	83 503 €	95 302 €	+14 %
76 – Produits financiers	123 €	1 900 €	+1 445 %
Recettes réelles de fonctionnement	3 201 410 €	3 191 395 €	0 %
R002 (Résultat reporté)	676 976 €	735 605 €	+9 %
TOTAL	3 878 386 €	3 927 000 €	+1 %

Les prévisions pour atténuations de charges (remboursements de charges ou sur rémunération du personnel) augmentent de 23 % par rapport à l'exercice précédent.

Le Chapitre 70, Produits des services, qui regroupe les coupes de bois, concessions funéraires, redevances d'occupation du domaine public communal, régies, remboursement de salaires des budgets annexes, attributions de compensation, diminue légèrement (- 1%).

La nomenclature budgétaire M57 a modifiée la répartition des comptes entre les chapitres 73 et 731.

Globalement les recettes pour les impôts, taxes et fiscalité directe augmentent de 1 %.

Le Conseil Municipal a choisi, comme depuis 2008, de ne pas modifier les taux de la fiscalité directe locale.

Les dotations et participations de l'Etat (Chapitre 74) diminue pour 2024. N'ayant pas les données officielles lors de la confection du budget celles-ci sont évaluées sur une base de -5 à -6 %.

Le Chapitre 75 « autres produits de gestion courante » qui comprend les redevances et loyers et autres produits divers augmentent de 14 %.

Le Résultat reporté de 2023 est 9% supérieur à celui de 2022.

2. Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 3 378 620 €. Elle est bâtie pour répondre aux projets 2024 de la municipalité.

2.1. Dépenses d'investissement par chapitre :

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Evolution BP24 / BP23
16 – Emprunts et dettes	123 614 €	129 211 €	+5 %
20 – Immobilisations corporelles	64 000 €	166 702 €	+160 %
204 – Subventions d'équipement versées	457 169 €	358 077 €	-22 %
21 – Immobilisations corporelles	1 343 992 €	1 648 339 €	+23 %
23 – Immobilisations en cours	391 270 €	76 291 €	-81 %
Total des dépenses réelles d'investissement	2 380 045 €	2 378 620 €	0 %
TOTAL	2 380 045 €	2 378 620 €	0 %

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 2 378 620 € et reste stable par rapport à l'exercice précédent.

Le chapitre 20 – Immobilisations corporelles qui regroupe les frais d'études (liste non exhaustive):

- Etudes d'architecte sur la pérennisation de la Chapelle du Saint-Esprit, de la Trésorerie basse de la Chapelle du Saint-Esprit, du comble du Beffroi,
- Etudes voirie, notamment pour le Pont du Luquet,
- Etudes aménagements éventuelles et faisabilité,
- Aides à l'habitat dans le cadre de l'OPAH.

Les prévisions pour le chapitre 204 – Subventions d'équipement versées, diminuent par rapport à l'exercice précédent, les opérations prévues (liste non exhaustive) sont :

- L'effacement des réseaux de la rue du Marais,
- La participation aux travaux de voirie communautaires entre la Chapelle et la commune de Saint-Quentin-En-Tourmont,
- La phase n°2 de vidéoprotection.

Le chapitre 21 – Immobilisations corporelles regroupe lui les projets suivants (liste non exhaustive) :

- L'achat de terrains ou immeuble (dont le maintien de la soulte liée à l'échange du marais de Herre),
- Les travaux de reprise de tombes au cimetière,
- Des plantations,
- L'extension du skate-park,
- La pose d'une main courante sur le deuxième terrain du stade des Frères Caudron,
- Les travaux de mise aux normes du gymnase Louis Deloison et de la salle de tennis de table Lionel Dumini,
- Le changement des portes et fenêtres pour les locaux du judo et du billard,
- Les travaux sur le comble du Beffroi et la Chapelle du Saint-Esprit,
- L'acquisition de panneaux de signalisation,
- Le programme d'investissement voirie 2024,
- L'éclairage du stade et du city stade,
- La mise en lumière du Beffroi,
- La mise en place de citernes incendie sur Herre et Saint-Jean,
- L'acquisition d'un tracteur et d'un aspirateur à feuilles,
- L'acquisition de l'armement pour la Police Municipale,
- Le changement du matériel de cuisine pour le Beffroi.

Le chapitre 23 – Immobilisations en cours, qui diminue par rapport à 2023 concerne lui des reste à réaliser de l'exercice précédent et des crédits prévus pour l'aménagement du cimetière.

2.2. Recettes d'investissement par chapitre :

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Evolution BP24 / BP23
13 – subventions d'investissement	348 492 €	239 906 €	-31 %
21 – immobilisations corporelles	/	46 964 €	/
Total des recettes réelles d'équipement	348 492 €	286 870 €	-18 %
10 – Dotations fonds divers et réserves	85 491 €	181 044 €	+ 112 %
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	1 000 000 €	1 000 000 €	0 %
Total des recettes financières	1 085 491 €	1 181 044 €	+9 %
Total des recettes réelles d'investissement	1 433 983 €	1 467 914 €	+2 %
040 – Opérations d'ordre	53 979 €	99 300 €	+84 %
R 001 – Solde d'exécution reporté	898 370 €	811 406 €	-10 %
TOTAL	2 380 045 €	2 378 620 €	0 %

Les dépenses sont équilibrées en recettes par l'autofinancement (solde d'exécution reporté, excédents de fonctionnement capitalisés et dotation aux amortissements – chapitre 040), la taxe d'aménagement et le FCTVA (chapitre 10), ainsi que les subventions (chapitre 13).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 23 voix POUR, adopte la note de présentation brève et synthétique du Budget Primitif Commune 2024 telle que présentée.

Le Maire, Jacky THUEUX

DOCUMENT RENDU EXECUTOIRE
CERTIFIE CONFORME


